



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 22 mai 2017**

**DÉLIBÉRATION N°2017-035**

**OBJET : Comptes de gestion 2016**

En exercice : 22  
Membres  
Présents(s) : 16  
Pouvoir(s) : 6  
Absent(s) : 6

Le vingt-deux mai deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Christine BLANCHOT, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Guy CASSAN à Crescent MARAULT, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Michèle QUENNEVAL à Christiane LEPEIRE, Luc EUGENE à Christian BRUNEAUD, Michel BONNOT à Michel DUCROUX, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Jean-François HAMELIN

**Le ou les membres absent(s) :**

Guy CASSAN, Aurore BAUGE, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-François HAMELIN

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales relatifs au compte administratif et au compte de gestion ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif.

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs.

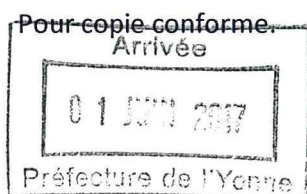
**CONSIDÉRANT** que le compte de gestion, transmis par le trésorier de la commune, a fait l'objet d'une présentation par M. Christian BRUNEAUD.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal d'arrêter à l'unanimité les comptes de gestion relatifs à l'exercice 2016 tels qu'établis par le trésorier.**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.



Le Maire

Crescent MARAULT